

## Les corridors écologiques font vivre la biodiversité

### Qu'est-ce qu'un corridor écologique ?

Un corridor écologique est un espace qui assure la liaison entre les éléments d'un territoire appelés cœurs de nature (zones où la biodiversité est particulièrement riche) afin de favoriser les déplacements de la faune et de la flore sauvage. Le paysage (ou matrice paysagère), les corridors écologiques et les cœurs de nature composent le réseau écologique, véritable infrastructure naturelle à l'échelle d'un territoire.

### Pourquoi sont-ils si importants ?

Ce sont des outils incontournables pour l'aménagement durable du territoire permettant de :

- faciliter la dispersion des espèces favorisant les échanges génétiques et donc la survie des espèces animales et végétales,
- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels,
- réintroduire la nature au cœur de l'espace urbain (coulées vertes...),
- améliorer la qualité et la diversité des paysages.

### Comment agir en leur faveur ?

Recueillir, traiter et représenter les données :

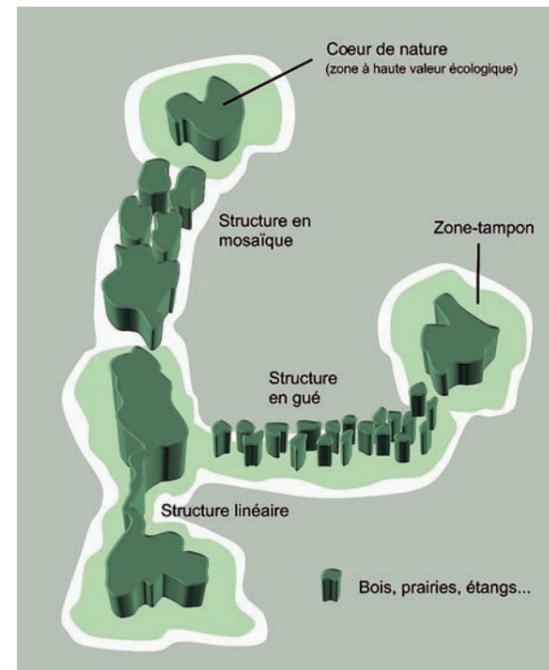
- collecter les informations (inventaires d'espèces, des biotopes remarquables...)
- cartographier les obstacles naturels et artificiels aux déplacements de la faune et de la flore,
- identifier les cœurs de nature (habitats naturels et espèces),
- identifier les corridors écologiques,

Analyser les enjeux et définir des objectifs :

- intégrer le réseau écologique dans le SCOT ou le PLU,
- identifier les points de conflits entre le réseau écologique et l'urbanisation (habitat, infrastructures...),

Bâtir une stratégie d'intervention, la mettre en œuvre et l'évaluer :

- programmer les actions de protection, restauration et création de corridors écologiques à mettre en œuvre,
- engager les travaux,
- suivre et évaluer les interventions.



Les différentes structures d'un corridor écologique

# COMMENT PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

La nature a doté le département du Morbihan d'une grande diversité de milieux naturels et de paysages remarquables. Ce riche patrimoine naturel constitue un facteur important d'attractivité économique, notamment vis-à-vis du tourisme, et contribue également à la qualité de vie des morbihannais et à l'identité du territoire. Ces espaces sont de plus en plus fragilisés et soumis à des pressions diverses, notamment l'urbanisation entraînant progressivement l'artificialisation des milieux naturels. La fragmentation et la disparition des espaces naturels (zones humides, systèmes bocagers, landes, mares...), la diminution des connexions entre les milieux s'accompagnent alors d'une perte de biodiversité sur le territoire.



**La biodiversité désigne la diversité du monde vivant, c'est-à-dire la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes.**

### Objectifs

- Préserver les espaces à haute valeur biologique ou écologique.
- Diversifier et renforcer la présence des espaces naturels en milieu urbain.
- Participer à la construction du maillage écologique ou trame verte en reconstituant le réseau de corridors écologiques entre les milieux naturels.
- Favoriser des modes de gestion des espaces naturels basés sur des techniques douces.

## Pour aller plus loin

[www.gestiondifferentiee.org](http://www.gestiondifferentiee.org)

site ressource sur la gestion différenciée

[www.caue85.com](http://www.caue85.com)

guide méthodologique de la gestion différenciée

[www.caue95.org](http://www.caue95.org)

guide méthodologique « Objectif zéro phytosanitaire dans les espaces verts »

[www.gentiana.org](http://www.gentiana.org)

guide de la gestion raisonnable des espaces communaux

[www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

cahier technique « Comment jardiner sans pesticides ? »

[www.missionbassinminier.org](http://www.missionbassinminier.org)

cahier technique « La gestion différenciée des espaces ou comment accompagner la réalisation de la trame verte ? »

## Des partenaires, des contacts

Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan  
[www.odem.fr](http://www.odem.fr)

Conseil général du Morbihan  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

Bretagne Environnement  
[www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org)

S'engager vers un urbanisme durable, c'est réduire l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels, la faune et la flore :

- en favorisant le renouvellement urbain et la densification de l'habitat plutôt que l'étalement de l'urbanisation afin de préserver les espaces naturels et les terres agricoles,
- en conservant les éléments naturels à la fois écologiques et paysagers dans les zones urbanisées (fossés, haies, arbres isolés, zones humides...),
- en confortant et en reconstituant le maillage écologique (corridors) entre les milieux naturels y compris dans le tissu urbain (haies, prairies, zones humides...),
- en contribuant à l'amélioration de la biodiversité par une diversité des espaces verts et par des techniques douces d'aménagement et d'entretien.



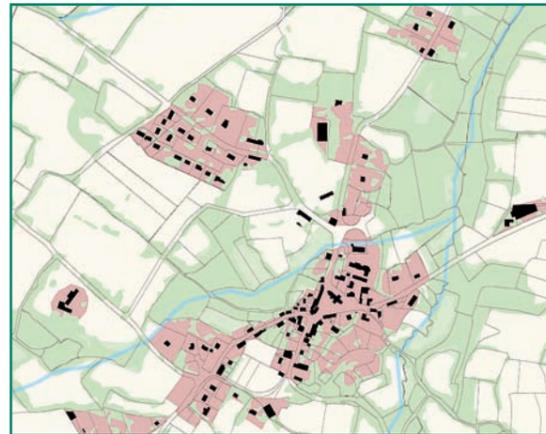
# Dans le PLU ?

## Dans le rapport de présentation :

- Identifier et présenter les zones naturelles reconnues d'intérêt communal ou protégées et leur état écologique (inventaire des zones humides, ZNIEFF, sites Natura 2000...).
- Prendre en compte les contraintes environnementales supra-communales (loi littoral, loi Barnier, SAGE, SCOT...).
- Recenser les éléments du paysage (bois, haies, arbres isolés, ruisseaux, plans d'eau...) porteurs de l'identité du territoire et/ou intéressants d'un point de vue biodiversité et gestion des risques.
- Préciser les incidences des choix d'aménagement retenus sur les milieux naturels.

## Dans le PADD :

- Enoncer les grandes orientations en matière de protection ou de reconquête du patrimoine naturel (préservation des zones humides, renforcement des continuités bocagères, ...).
- Définir la trame verte et bleue à l'échelle de la commune, en cohérence avec les trames définies aux échelles supra-communales.



## Dans les orientations d'aménagement :

- Localiser les éléments naturels à conserver ou à créer (haies, noues...).
- Déterminer des zones non constructibles permettant de préserver des espaces verts, des zones humides, ...

## Dans le règlement écrit et graphique :

- Localiser et interdire de tout changement d'affectation les éléments naturels à protéger (haies, alignements d'arbres...) au titre des Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme).
- Localiser et conserver les éléments classés (haies, arbres isolés, mares, talus, fossés) au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager (art. L.123-1 7° du code de l'urbanisme).
- Classer en zone N les espaces naturels à protéger dans le respect des équilibres actuels entre les différentes occupations du sol, et notamment les zones humides.
- Interdire certaines essences dans la composition des haies (thuyas...) formant les clôtures des parcelles privées et privilégier l'utilisation d'essences variées et locales dont la liste sera annexée dans un cahier de recommandations.

## Dans les annexes :

- Identifier :
  - les périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (art. L.143-1),
  - les zones agricoles protégées (art. L112-2 du code rural).
- Joindre un cahier de recommandations environnementales permettant de :
  - donner la liste des essences végétales locales à préférer dans les plantations et préciser des schémas de plantation pour les haies,
  - préciser les techniques de gestion des espaces (maintien des berges, fauche des jachères...),
  - donner des préconisations sur la gestion des mares, des jardins, des fossés...,
  - lister les espèces animales et végétales envahissantes dont l'introduction doit être évitée.



# Dans le projet opérationnel ?

## Prise en compte du patrimoine naturel existant dans un projet d'aménagement urbain

- Préserver les haies, talus et fossés afin de valoriser l'identité du quartier et de conserver des corridors pour la faune et la flore.
- Maintenir les zones humides et éviter l'artificialisation des berges des cours d'eau en privilégiant le cycle naturel de l'eau afin de préserver l'habitat naturel pour les amphibiens et les insectes.
- Concevoir des espaces verts rustiques et diversifiés permettant de renforcer les connexions entre les milieux naturels (coulées vertes) et de favoriser la perméabilité écologique des espaces urbanisés.
- Préférer des plantations de haies, d'arbres et de massifs d'essences variées, pérennes, adaptées au contexte pédoclimatique local et éviter l'introduction d'espèces envahissantes.
- Prévoir la gestion des espaces verts dès la conception du projet.

### Un nouveau mode d'intervention sur les espaces verts : la gestion différenciée

Reposant sur la pratique d'un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages, la gestion différenciée est une démarche pertinente pour répondre à l'augmentation des surfaces à entretenir et la stagnation des effectifs et des moyens de la commune.

Quelques exemples :

- Réduire l'emploi de produits phytosanitaires en privilégiant des solutions alternatives (paillage, désherbage thermique, accueil de la faune auxiliaire...) afin d'améliorer la qualité de l'eau.
- Préserver des zones de refuge pour la faune en maintenant des zones isolées du public.
- Réintroduire des modes de gestion agricole sur certains espaces engazonnés (jachères fleuries, fauche tardive, pâturage).
- Limiter la consommation d'eau et la production de déchets verts en sélectionnant des espèces végétales appropriées.
- Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques environnementales...



## Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts

- Réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif des espaces verts existants (localisation, surface, fréquentation, accessibilité, usages actuels, vocation, types d'aménagement et d'entretien, biodiversité, dynamique et potentialités écologiques...).
- Classer les espaces selon des objectifs d'usages et d'entretien souhaités (espaces de prestige à gestion horticole intensive, espaces jardinés à vocation horticole, espaces rustiques d'aspect plus naturel, espaces naturels à gestion extensive).
- Réaliser un cahier de gestion pour chaque espace définissant des prescriptions d'entretien.
- Procéder graduellement aux changements de gestion des espaces verts pour ne pas donner le sentiment d'abandon.
- Former les agents, techniciens et responsables pour devenir des gestionnaires de milieux naturels.
- Elaborer une communication adaptée et efficace auprès des habitants et des usagers.